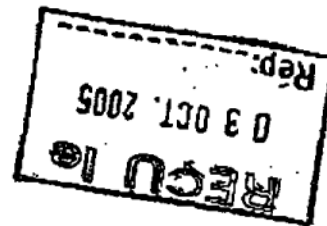




**Association Nature Inc.
Zec Chapeau de paille**

Le 28 septembre 2005



Monsieur Thomas J. Muclair
Cabinet du ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : Demande d'audience publique sur le projet d'implantation d'une mini-centrale hydroélectrique au pied du barrage Matawin

Monsieur le Ministre,

La présente est une demande d'audience publique en rapport avec le sujet précité.

L'organisme que je représente, l'Association Nature Inc., faisant affaire sous le pseudonyme « Zec Chapeau de Paille », est un organisme sans but lucratif, qui a comme principal objet, la gestion d'un territoire pour les activités de chasse, de pêche et de villégiature.

Comme le territoire de la Zec est situé en aval du barrage et que la rivière Matawin, à partir du barrage, est une partie intégrante du territoire de la zec Chapeau de Paille sur la majeure partie de son trajet, nous sommes directement concernés par le projet d'implantation de la mini-centrale et des impacts qu'ils pourraient y avoir sur le milieu.

Notre organisme appuie entièrement ce projet qui sera un apport économique important pour la région. Suite à la lecture du projet, nous avons cependant quelques interrogations, en ce qui a trait aux retombées économiques qui en découlent.

Lorsque l'on consulte les documents d'information on peut constater que la majorité des impacts sur le milieu se retrouvent en aval du barrage, donc sur le territoire de la zec, alors que les retombées se retrouvent presque exclusivement en amont dans la MRC de Matawinie.


Dans le tableau 4-10 (Synthèse des impacts environnementaux sur le milieu naturel et humain de l'aménagement d'une mini-centrale au barrage Matawin) que l'on retrouve à l'item 4 (Évaluation et analyse des impacts dans l'étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement du Québec en mai 2004, on peut noter que la plus grande partie des impacts appréhendées se retrouve au niveau de la rivière Matawin, donc sur le territoire de la zec.

Dans le même document au point 4.3.3 (Impacts sur le milieu humain), lorsque l'on fait référence aux mesures de soutien au milieu, on ne retrouve aucun engagement pour notre organisme ?

Nous avons aussi une autre interrogation en ce qui a trait à la composition du comité d'implantation du projet. Ce comité, qui a pour principal objectif de s'assurer de l'intégration harmonieuse du projet à son milieu, est formé exclusivement de représentants de la MRC Matawinie et de la firme Innergex et nous n'avons jamais été impliqué ni de près ni de loin alors que nous sommes touchés par la quasi totalité des impacts appréhendés ?

Pour les motifs invoqués précédemment dans cette lettre, nous désirons être entendus, lors des auditions publiques, afin de pouvoir clarifier nos principales interrogations face à ce projet.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations les plus distinguées.



Jacques Guillemette
Président Zec Chapeau de Paille
582 4^e Rue Local 203
Shawinigan (Québec)
G9N 1G8



Centre d'aventure Mattawin
3911, route 155
Rivière Mattawin, Québec G0X 2C0

Téléphone : 819.646.9006
Sans Frais : 1.800.815.7238
Télécopieur : 418.365.4906

Courriel : info@nouvelleaventure.qc.ca
Site Web : www.nouvelleaventure.qc.ca

Mattawin, le 22 septembre 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair
Cabinet du ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique sur le projet d'implantation d'une mini-centrale hydroélectrique au pied du barrage Matawin

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la période d'information et de consultation publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) qui a débuté le 16 août dernier dans le dossier du projet d'implantation d'une mini-centrale hydroélectrique au pied du barrage Matawin, le Centre d'Aventure Mattawin (Propulsion Plein air J.C.E.) désire par la présente déposer officiellement une demande d'audience publique sur ce projet.

Notre centre, qui pratique différentes activités touristiques tels que le rafting et le kayak depuis 1994, dépend entièrement de la rivière Mattawin. Nous avons noté quelques détails sur le projet qui pourrait nous toucher directement et ainsi avoir des impacts négatifs sur notre entreprise.

Bien que la société d'État conserve la responsabilité de gestion du réservoir Taureau et du débit de la rivière Mattawin en vertu de l'*Entente sur la gestion hydraulique du réservoir Taureau*, nous craignons que le projet pourrait avoir un impact négatif pour nous entreprise. En effet, durant la construction, pourrait-il y avoir assèchement du lit de la rivière ? De plus, selon notre lecture, nous croyons qu'il pourrait y avoir un impact sur la gestion du débit à long terme.

Il est mentionné que la qualité de l'eau sera atténuée. Notre clientèle pratique la baignade dans la rivière et dans certains cas nous buvons l'eau que nous filtrons. Cette pratique sera-t-elle possible avec ce projet ?

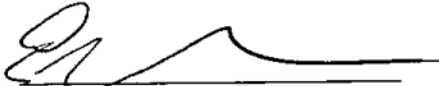
Nous croyons également que la qualité de notre produit pourrait être grandement diminué due au fait que la machinerie lourde circulera sur le réseau routier de la Z.E.C. Chapeau de Paille. Le bruit près de la rivière pourrait en effet avoir un impact plus que négatif pour notre entreprise, car les gens viennent y vivre une aventure et le calme.



Pour terminer, nous croyons qu'il y a un manque de retombées pour les intervenants du secteur de Mékinac, alors que la majorité des impacts auront directement lieu sur ce territoire.

Le Centre d'Aventure Mattawin désire donc que le BAPE tienne des audiences publiques sur ce projet afin que nous puissions obtenir davantage d'information.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les plus sincères.



Erick Duchesneau
Directeur général
Centre d'Aventure Mattawin

St-Michel-des-Sts
27 sept. 2005

REÇU 10
03 OCT. 2005
Rép: _____

M. Thomas J. Muclair
Min. Développement durable,
de l'Environnement & des Parcs,
675 Bl. René-Lévesque Est,
30^e étage, Québec,
QC, G1R 5V7.

ENVOIÉ
RECOMMANDE

OBJET: Demande d'audience publique VS le projet
d'implantation d'une mini-centrale
hydroélectrique au pied du Barrage Matawin

Monsieur;

Par la présente nous demandons que soit tenue une audience
publique concernant le projet cité en objet (INNERGEX).
Le dit projet touche le patrimoine historique + culturel
de notre village (Barrage auxiliaire, Reservoir Taurau) d'un
part. Quant à notre patrimoine environnemental, il sera
directement affecté (infrastructures à venir, lignes
de transport et appareillage hydro-electro-mécanique)
d'autre part.

Quant aux profits dégagés par l'exploitation privée d'une
ressource naturelle et collective, ils devraient faire
l'objet d'une discussion en audience publique devant
les principaux intéressé(e)s que nous sommes, St-Michel
et St-Michelois.

Nous demandons donc que nous soit expliqué comment seront partagés les deniers générés par le type d'exploitation en effet.

Nous demandons aussi que soit mis sur pied un mécanisme permettant un "service durable", transparent et accessible, des revenus et des redevances de l'exploitant.

Demeurant les principaux concernés par le développement durable de notre eau pour le pays Javanais, veuillez agréer nos meilleures salutations.

HÉLÈNE MATHIEU

MARC GRENIER

ST-MICHEL-DES-STIS

Qc J0K 3B0

C.C. COALITION EAU SECOURS ET SES PORTEUR(EUSE)S D'EAU

C.C. COMITÉ DES CITOYEN(NE)S DE ST-MICHEL-DES-STIS



CONSEIL DES ATIKAMEKW DE MANAWAN

Manawan, le 20 septembre 2005

M. Thomas J. Mulcair
Ministre au développement durable
De l'Environnement et des Parcs
675, Boulevard René-Levesque Est
30^e étage
Québec, (Québec)
G1R 5V7

Cabinet du ministre de
l'Environnement

2005 -10- 03

Objet : Projet d'implantation d'une mini-centrale hydroélectrique au pied du barrage Matawin


Monsieur le Ministre,

Nous avons reçu la documentation expédiée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement relativement au projet d'implantation d'une mini centrale hydroélectrique au pied du barrage Matawin.

Au nom des membres de la communauté Atikamekw de Manawan, je souhaite déposer une demande d'audience publique afin de recevoir de l'information supplémentaire, des précisions, obtenir l'avis d'experts sur le projet ainsi que de permettre aux résidents de faire connaître leurs opinions et leurs positions à l'égard du projet.

Les membres de notre communauté autochtone vivent une relation particulière avec les composantes de notre environnement et nous désirons nous assurer que le projet mentionné en titre n'aura pas de conséquences néfastes sur cette complicité.

Vous remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.


Angèle Petiquay
Directrice générale





Projet d'implantation d'une minicentrale
hydroélectrique au pied du barrage Matawin

MRC Matawin

6211-01-002

Montréal, le 27 septembre 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Cabinet du ministre de
l'Environnement

2005-10-03

Objet : Centrale hydroélectrique sur la rivière Matawin
Demande d'audience publique

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la période d'information et de consultation publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) qui a débuté le 16 août dernier dans le dossier du projet mentionné en rubrique, la Fondation Rivières désire par la présente déposer officiellement une demande d'audience publique concernant ce projet.

Dans le cas du projet en question, nous avons identifié plusieurs enjeux méritant d'être approfondis et discutés publiquement. Ces enjeux ont d'abord trait à la justification du projet, à la sécurité des installations (nous avons identifié des éléments de conception susceptibles de ne pas respecter les règles de l'art et sur lesquels le promoteur devrait s'expliquer), au droit de la population de connaître les fondements économiques du projet et aux conséquences sociales du projet.

L'attribution des forces hydrauliques et des installations existantes qui appartiennent au domaine public à l'entreprise privée Innergex II mérite également d'être évalué compte tenu de l'absence de toute consultation publique à ce jour sur cette question. Bien qu'Hydro-Québec conserve la responsabilité de gestion du réservoir Taureau et du débit de la rivière Matawin en vertu de l'Entente sur la gestion hydraulique du réservoir Taureau, la Fondation Rivières considère que les conséquences d'une telle délégation de responsabilité, pour la société québécoise, doivent être discutées.

En conséquence, la Fondation Rivières demande que le BAPE tienne des audiences publiques sur ce projet afin que les citoyens du Québec puissent se prononcer en toute connaissance de cause sur toutes les implications de ce dernier ainsi qu'en ce qui concerne le partage et la gestion de leurs biens collectifs.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.


Michel Gauthier
Directeur général